



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles

Question orale n° 1437

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conditions dans lesquelles se présente la rentrée scolaire de septembre 2006 dans le département de Vaucluse. En préambule à son intervention, il souhaite lui rappeler l'absence de psychologue scolaire depuis la dernière rentrée scolaire au sein de l'école de Grillon. En effet, le psychologue scolaire qui intervenait jusqu'à présent à Grillon de manière hebdomadaire depuis 1988 n'est plus en mesure aujourd'hui d'accomplir totalement sa mission, ses frais de déplacement pour l'année 2005 ayant été réduits par trois par rapport à ceux de 2004, et ce, notamment malgré l'augmentation du coût des carburants. Dès lors, ce dernier ne peut plus se déplacer sur son secteur initial d'intervention et se consacrer à l'observation et à l'orientation des élèves, au dépistage et au suivi des enfants en situation d'échec scolaire. Cette situation revêt un caractère particulièrement arbitraire pour la prévention et l'intégration des enfants en difficulté ou handicapés. Il lui demande quelles mesures il compte prendre sur ce dossier. En ce qui concerne l'élaboration de la nouvelle carte scolaire de nombreuses fermetures de classes sont envisagées dans le haut Vaucluse et notamment l'école maternelle Frédéric-Mistral de Jonquières et à l'école maternelle Marcel-Pagnol de Piolenc. Une baisse conséquente d'effectifs semblerait motiver ces décisions de fermeture qui risquent pourtant d'engendrer de sérieux préjudices pour la vie et l'activité des deux communes. De plus, ces mesures semblent contestables au regard des dernières évolutions démographiques et de celles à venir. En effet, le cas de ces deux classes est d'autant plus préoccupant et choquant que d'importants efforts financiers ont été consentis par les municipalités pour maintenir et conserver un dispositif scolaire de qualité. Dans le même sens, les autorités communales de Jonquières et de Piolenc, soucieuses de préserver la qualité de l'enseignement ainsi que l'égal accès pour tous au service public de l'éducation, ont anticipé les baisses d'effectifs en favorisant l'installation de jeunes couples dans les communes. On peut noter par ailleurs que les nombreuses naissances enregistrées ces trois dernières années représentent un signe encourageant pour le maintien indispensable de ces classes dans les années futures. Les futures inscriptions et la forte mobilisation des enseignants, des parents d'élèves et des élus démontrent, s'il en était besoin, leur attachement à cette institution, structure indispensable pour nos enfants et la pérennité des communes rurales. Au regard de l'ensemble de ces éléments, il lui serait fort reconnaissant de bien vouloir étudier avec le plus grand intérêt le devenir de l'école maternelle Frédéric-Mistral de Jonquières et de l'école maternelle Marcel-Pagnol de Piolenc.

Texte de la réponse

FERMETURE DE CLASSES MATERNELLES DANS LE VAUCLUSE

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani, pour exposer sa question, n° 1437, relative à la fermeture de classes maternelles dans le Vaucluse.

M. Thierry Mariani. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ma question traduit l'inquiétude que suscite, dans le département de Vaucluse, l'établissement de la nouvelle carte scolaire applicable pour la rentrée de 2006. En effet, j'ai été récemment saisi de ce sujet par les

élus, les parents d'élèves et les équipes enseignantes des villages de Jonquières et Piolenc, qui se mobilisent contre les fermetures annoncées dans leur groupe scolaire.

En préambule à mon intervention, je souhaite vous rappeler l'absence de psychologue scolaire depuis la dernière rentrée à l'école de Grillon. Le psychologue qui intervenait dans cet établissement de manière hebdomadaire depuis 1988 ne semble plus être en mesure aujourd'hui d'accomplir totalement sa mission, ses frais de déplacement pour l'année 2005 ayant été divisés par trois par rapport à ceux de 2004, et ce malgré l'augmentation du coût des carburants. Il a malgré tout assuré une permanence au groupe scolaire de Grillon de janvier à juin 2005, mais il n'a perçu aucune indemnité depuis la fin de mars 2005 pour la période couvrant avril, mai et juin. Depuis lors, il ne se déplace plus sur son secteur initial d'intervention. Ce sont les parents de Grillon qui se déplacent à Valréas afin de le rencontrer pendant le temps scolaire, ce qui leur crée bien entendu des difficultés sur le plan professionnel. Aussi me serait-il agréable que vous vous penchiez sur ce dossier, monsieur le ministre.

En ce qui concerne l'élaboration de la nouvelle carte scolaire, de nombreuses fermetures de classes sont envisagées dans le Haut-Vaucluse, notamment à l'école maternelle Frédéric-Mistral de Jonquières et à l'école maternelle Marcel-Pagnol de Piolenc. Une baisse conséquente d'effectifs semble motiver ces décisions de fermeture, qui risquent pourtant de causer de sérieux préjudices à l'organisation interne des écoles.

De plus, ces mesures semblent contestables au regard des dernières évolutions démographiques et de celles à venir : les nombreuses naissances enregistrées ces trois dernières années constituent un signe encourageant et rendent indispensable le maintien de ces classes dans les années futures. À Piolenc, l'inspection académique de Vaucluse prend en compte dans ses calculs un pourcentage d'enfants susceptibles d'être scolarisés dans une école privée. Or les chiffres sont d'ores et déjà erronés, puisque sont comptabilisées cinquante-trois naissances de 2002 et quarante en 2003, soit trois naissances de moins que le chiffre réel. Ne sont pas non plus comptés les dix enfants nés au cours du premier trimestre de 2004. À Jonquières, les quarante-neuf enfants nés en 2004 ne pourront prétendre être scolarisés, même en partie.

Le cas de ces deux classes est d'autant plus préoccupant et choquant que de substantiels efforts financiers ont été consentis par les municipalités pour maintenir un dispositif scolaire de qualité. Chaque année, les communes octroient des budgets importants pour des remises aux normes de bâtiments scolaires et pour l'amélioration des conditions de vie des élèves. Grâce à un budget conséquent, toutes les classes des écoles de Jonquières sont informatisées, de même que celles de Piolenc.

À cela s'ajoute la mise à disposition du personnel communal en soutien du personnel enseignant et des services techniques pour l'entretien des locaux. Chacune des classes actuelles dispose, dans les deux écoles, d'une ATSEM titulaire à temps plein. Une fermeture de classe aura forcément des conséquences pour ce personnel. Enfin, les autorités communales de Jonquières et de Piolenc, soucieuses de préserver la qualité de l'enseignement et l'égal accès pour tous au service public de l'éducation, favorisent l'installation de jeunes couples dans les communes. Dans les cinq ans qui viennent, pas moins de 400 nouveaux logements devraient ainsi être réalisés à Jonquières.

Au-delà de la question des futures inscriptions, la forte mobilisation des enseignants, des parents d'élèves et des élus démontre, s'il en était besoin, leur attachement à cette institution, structure indispensable pour nos enfants et pour la pérennité des communes rurales. À terme, ces fermetures pourraient constituer une erreur. Il semble important de mobiliser dès à présent les moyens humains nécessaires à l'accompagnement des enfants afin de réduire l'échec scolaire.

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la position du Gouvernement sur ce dossier, monsieur le ministre, et de me préciser, si l'hypothèse de ces fermetures devait se confirmer, les mesures qu'il entend prendre pour garantir aux enfants de l'école maternelle Frédéric-Mistral de Jonquières et de l'école maternelle Marcel-Pagnol de Piolenc un enseignement de qualité.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Je sais l'attention que vous portez au domaine de l'éducation dans son ensemble, monsieur le député, et la vigilance dont vous faites preuve pour les écoles de votre département.

Les frais de déplacement des psychologues scolaires relèvent de la gestion de la dotation globale académique de fonctionnement allouée au recteur, dans le cadre de l'exécution de la loi de finances. Dans le cas spécifique de l'école de Grillon dans le Vaucluse, il s'agit plus de difficultés de planification des déplacements que de

restrictions budgétaires. L'inspecteur d'académie prévoit ainsi d'augmenter les frais de déplacement dans le budget opérationnel de programme et de veiller à une meilleure organisation des déplacements des psychologues scolaires.

Quant à la préparation de la carte scolaire du premier degré, c'est une compétence partagée entre l'État et les communes. Tout projet d'ouverture ou de fermeture de classe donne lieu à une concertation entre les représentants de la commune, responsables des locaux et du fonctionnement de l'école, et l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, chargé d'administrer les emplois d'enseignant. Le conseil départemental de l'éducation nationale est, à cet effet, régulièrement consulté sur la carte scolaire.

En outre, la circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du premier degré incite les inspecteurs d'académie, avec le concours des inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré, à réunir les partenaires des écoles concernées, plus particulièrement les représentants des municipalités, des parents d'élèves et des enseignants, pour une concertation plus informelle.

S'agissant des situations particulières que vous évoquez, l'inspection d'académie m'a confirmé l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire de Jonquières et la fermeture d'une classe à l'école maternelle, qui est justifiée, semble-t-il, par l'évolution des effectifs. L'école maternelle de Piolenc, quant à elle, comptera environ vingt-cinq élèves par classe après le retrait d'emploi envisagé pour la prochaine rentrée.

Bien entendu, l'inspecteur d'académie du Vaucluse sera attentif à la situation de ces écoles. À chaque rentrée, il procède aux ajustements nécessités par les variations significatives des effectifs qui n'auraient pas été prévues au moment de l'établissement de la carte scolaire.

J'ajoute que j'y serai moi-même attentif, monsieur le député, car j'ai bien noté les projets de lotissement que vous avez mentionnés. Lors de la prochaine rentrée, vous pourrez m'alerter sur les éventuelles anomalies que vous aurez pu constater : je serai alors très ouvert à toute modification qui pourrait, le cas échéant, s'avérer nécessaire.

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Thierry Mariani. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse. Les hasards du calendrier m'ont permis, depuis le dépôt de cette question, de rencontrer l'inspecteur d'académie, qui m'a expliqué le problème spécifique d'organisation de l'école de Grillon. Je note, par ailleurs, avec satisfaction que vous envisageriez de modifier la carte scolaire à la rentrée, en cas d'évolution démographique.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1437

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1107

Réponse publiée le : 8 février 2006, page 767

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 février 2006